

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Manche

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MONT SAINT-MICHEL
NORMANDIECONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MONT-SAINT-MICHEL - NORMANDIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du mardi 24 septembre 2019

Membres en exercice : 158

Date de convocation :
18/09/2019Date de l'affichage :
30/09/2019

L'An Deux Mille Dix-neuf, le mardi 24 septembre à 19 heures 45, le Conseil, dûment convoqué, s'est réuni à l'espace culturel d'Isigny-le-Buat – 20 rue Saint-Exupéry, sous la présidence de Monsieur David NICOLAS, Président.

Conseillers titulaires présents : 123

ARGOUGES : de CONIAC Loïc
 AUCEY LA PLAINE : POISSON Jacqueline
 AVRANCHES : CALVEZ Nadine, CARO Roland, COCHAT Peggy,
 DROULLOURS Philippe, HUET Guénhaël, LAINE Hervé, NICOLAS David, PARENT Annie
 BACILLY : MAINCENT Jean-Pierre
 BARENTON : LEBLANC Patrick
 BEAUVOIR : SANSON Alexis
 BRECEY : AUBRAYS Philippe, PIGEON Chantal
 BUAIS LES MONTS : COURTEILLE Éric, LEBOSNE Sébastien
 CEAUX : HERNOT Christophe
 CHAULIEU : DESDOITS Loïc
 CHAVOY : FOLLAIN Marie-Louise
 COURTILS : POLFLIET Guy
 CUVES : TURPIN Francis
 DUCEY - LES CHERIS : LAPORTE Denis, DEWITTE Henri-Jacques, ROULAND Guy
 GATHEMO : GIROULT Patrick
 GENETS : BRUNAUD-RHYN Catherine
 GRANDPARIGNY : DANIEL Gilbert, HAMEL Marie-Claude, ROCHEFORT Jean-Luc
 HAMELIN : LÉPAULE Georgette
 HUISNES SUR MER : RABASTÉ Yann
 ISIGNY LE BUAT : GOUPIL Erick, ORVAIN Jessie
 JUILLEY : COSTENTIN Daniel
 JUVIGNY-LES-VALLEES : CASSIN Jean-Claude, CHAPELIER Claudine, FILLÂTRE Marie-Hélène, HAMEL Jean-Yves, LAIR Jacqueline, TASSEL Xavier
 LA CHAISE BAUDOQUIN : SADIMAN Thierry
 LA CHAPELLE-UREE : BOUTIN Guy
 LA CROIX AVRANCHIN : LEROY Samuel
 LA GODEFROY : AUTIN Gérard
 LAPENTY : GAUTIER André
 LE GRAND CELLAND : HERPIN Richard
 LE GRIPPON : PINET Rémi
 LE MESNIL ADELEE : LEBOSNE Philippe
 LE MESNIL GILBERT : LEFRAS Joël
 LE MESNIL OZENNE : TROCHON Guy
 LE MONT SAINT MICHEL : GALTON Yan
 LE PARC : CHARDRON Jérôme, COSSÉ Christophe, MAILLARD Etienne
 LE PETIT CELLAND : JEHAN Berengère
 LE TEILLEUL : ACHARD DE LA VENTE Patrice, DAGUER Françoise, HEURTIER-GUEGUEN Serge, KUNKEL Véronique
 LE VAL SAINT PERE : BLIER Daniel, RIVIERE-DAILLEN COURT Marie-Claire
 LES CRESNAYS : LEPRIEUR Francis

LINGEARD : MARY Michel
 LE NEUFBOURG : VINCENT Viviane
 MARCILLY : TROCHON Gérard
 MONTANEL : CHRETIEN Brigitte
 MONTJOIE SAINT MARTIN : DUHAMEL Maurice
 MORTAIN-BOCAGE : BOUDIN Alain, BOULET Jean-Paul
 PERRIERS EN BEAUFICEL : BRIONNE Lydie
 POILLEY : GÉRARD Michel
 PONTAUBAULT : PERROUAULT Michel
 PONTORSON : BICHON Vincent, DELEPINE Véronique, DENOT André, LABYT Jean-Louis, LEMETAYER Claude
 PONTS : ARONDEL Jean-Claude
 REFFUVEILLE : VARY Jacques
 ROMAGNY-FONTENAY : BOUILLAULT André, DESLANDES Serge
 SACEY : CUDELOU Alain
 SAINT AUBIN DE TERREGATTE : CARNET Jean-Pierre
 SAINT BARTHELEMY : RIFFAULT Michel
 SAINT BRICE : L'HOMME Bernadette
 SAINT BRICE DE LANDELLES : JACQUELINE Joël
 SAINT CYR DU BAILLEUL : SAUVE Claudine
 SAINT GEORGES DE LIVOYE : HAMARD Jean-Vital
 SAINT GEORGES DE ROUELLEY : BECHET Raymond
 SAINT HILAIRE DU HARCOUET : BADIOU Gilbert, BOUVET Jacky, LANGLOIS Francis, PAUTRET Daniel, PELCHAT Eveline
 SAINT JAMES : DUVAL Yannick, JUQUIN David, MAHIEU Carine
 SAINT JEAN DE LA HAIZE : KERBAUL Yves
 SAINT JEAN DU CORAIL DES BOIS : FRANCOIS Jean-Claude
 SAINT JEAN LE THOMAS : BACHELIER Alain
 SAINT LAURENT DE CUVES : ESNOUF Franck
 SAINT LOUP : DALIGAULT Gérard
 SAINT MARTIN DES CHAMPS : HARDY Jean, LUCAS Jacques
 SAINT MICHEL DE MONTJOIE : OZENNE Jocelyne
 SAINT NICOLAS DES BOIS : PORET Béatrice
 SAINT QUENTIN SUR LE HOMME : BOUILLET Marie France
 SAINT SENIER SOUS AVRANCHES : ANDRO Jean
 SARTILLY - BAIE - BOCAGE : FAUVEL Jean-Pierre, HEON Philippe, LAMBERT Gaëtan (arrivée à partir de la Q°172), LORÉ Monique
 SAVIGNY LE VIEUX : LEPELTIER Patrick
 SERVON : FURCY Daniel
 SOURDEVAL : BAZIRE Albert, FOURMENTIN Francine
 SUBLIGNY : GUILLARD Marc
 TANIS : MAZIER Alain
 TIREPIED : LEMOINE Thierry
 VERGONCEY : ROBIDEL Michel
 VERNIX : CHEVAILLIER Gilles
 VILLIERS LE PRE : LEHUREY Philippe

Conseillers suppléants présents : 5

LES LOGES-MARCHIS : Paulette MATÉO remplacée par Raymond LÉBOCEY
LES LOGES SUR BRECEY : Olivier LECHEVALLIER remplacé par Mikaël BERHAULT
MOULINES : Michel MANCEL remplacé par Fernand BOURGET
SAINT OVIN : Fernand BADIÉ remplacé par Christian POULAIN
SAINT SENIER DE BEUVRON : Elisabeth BRAULT remplacée par Joël PROVOST

Pouvoirs : 20

AVRANCHES : Isabelle MAZIER à Guénaël HUET
BEAUFICEL : Martine HERBERT à Lydie BRIONNE
DRAGEY RONTHON : Jean CHAPDELAINE à Jean-Pierre MAINCENT
GRANDPARIGNY : Gérard LOYER à Marie-Claude HAMEL
JUVIGNY-LES-VALLEES : Monique CHERBONNEL à Jacqueline LAIR
LE FRESNE-PORET : Nicole MIQUELARD à Loïc DESDOITS
LE GRIPPON : Jean-Jacques MAUREL à Rémi PINET
LE LUOT : Daniel GUESNON à Marc GUILLARD
LE TEILLEUL : Danièle DANJOU à Véronique KUNKEL
MARCEY LES GREVES : André MASSELIN à Yves KERBAUL
MORTAIN-BOCAGE : Bernard BAGOT à Alain BOUDIN, Hervé DESSEROUER à Jean-Paul BOULET
NOTRE DAME DE LIVOYE : Olivier PJANIC à Jean-Vital HAMARD
SAINT HILAIRE DU HARCOUET : Mikaëlle SEGUIN à Francis LANGLOIS
SAINT JAMES : Nathalie PANASSIÉ à David JUQUIN
SAINT LAURENT DE TERREGATTE : Serge SALIOT à Jean-Pierre CARNET
SARTILLY - BAIE - BOCAGE : Claude FOURRÉ à Jean-Pierre FAUVEL
SOURDEVAL : Sophie LAURENT à Viviane VINCENT
TIREPIED-SUR-SEE : Bertrand ORVAIN à Thierry LEMOINE
VAINS : Olivier DEVILLE à Catherine BRUNAUD-RHYN

Excusés : 10

BROUAINS : Thierry TOURAINE	LOLIF : Michel RAULT
CROLLON : Christian PACILLY	MORTAIN-BOCAGE : Daniel HEUZE
GER : Valérie NORMAND	PRECEY : Samuel PIERRE DIT LEMARQUAND
ISIGNY LE BUAT : Jean-Paul VAUPRES	SAINT CLEMENT RANCOUDRAY : Jean-Paul BRIONNE
LE MESNILLARD : Yves GÉRARD	SAINT HILAIRE DU HARCOUET : Jean-Luc GARNIER

Secrétaire de séance : Madame Annie PARENT est désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n°2019/09/24 - 178

ASSAINISSEMENT

**MODIFICATION DU PLAN DE ZONAGE ASSAINISSEMENT
DE LA COMMUNE DE VAINS**

Rapporteur : Madame COCHAT

Vu le Code Général des collectivités, notamment son article R. 2224-7 ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Environnement – Assainissement » le 11 septembre 2019,

Vu le zonage d'assainissement de la commune de VAINS approuvé par enquête publique le 31 août 2017 retenant le principe d'un assainissement collectif restreint sur la commune avec maintien du secteur littoral en assainissement non collectif et assainissement collectif pour le secteur du Grand Port ;

Considérant que le projet de transfert des effluents de la commune voisine de Genêts vers le réseau intercommunal d'Avranches a été abandonné et qu'une solution de transfert des effluents de Genêts vers la station d'épuration de Bacilly a été retenue par tous les acteurs concernés (Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel - Normandie, Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Agence de l'Eau Seine Normandie) ;

Considérant que le projet d'extension du réseau d'assainissement collectif pour le secteur du Grand Port ne se justifie plus du fait du coût actualisé des travaux, des contraintes techniques et budgétaires, des bilans des contrôles d'assainissement non collectif ;

Considérant qu'il convient de réviser le zonage d'assainissement pour ce secteur du Grand Port et que toute procédure de modification de zonage nécessite une enquête publique ;

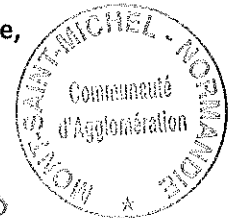
Entendue la note de présentation,

Après avoir délibéré le Conseil communautaire, à la majorité (Pour : 135, Contre : 1, Abstentions : 6, N'ont pas pris part au vote : 6) :

- **ACCEPTÉ** de réviser le zonage d'assainissement de la zone du Grand Port sur la commune de Vains ;
- **DECIDE** de demander au préfet la désignation d'un commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif,
- **DONNE** tous les pouvoirs au Président pour prendre un arrêté de mise à l'enquête,
- **AUTORISE** le président à régler les dépenses relatives à la mise en œuvre de la modification du zonage assainissement,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
David NICOLAS



Acte rendu exécutoire après publication
par affichage le 30 SEP. 2019
et transmission à la Sous-Préfecture
d'Avranches le 30 SEP. 2019

Envoyé en préfecture le 30/09/2019

Reçu en préfecture le 30/09/2019

Affiché le 30/09/2019



ID : 050-200069425-20190924-DEL2019_178-DE